

REGLEMENTATION DT-DICT : Rôles et responsabilités

PROGRAMME DE FORMATION

Ref : FOS03

Les objectifs du stage

- ✓ Décrypter les dispositions de la réforme anti-endommagement
- ✓ Appréhender les obligations et les responsabilités des différents acteurs
- ✓ Se prémunir des risques liés au travail à proximité des réseaux

Le programme détaillé

- ✓ Réforme réglementaire: principaux points de repère (45 mn)
- ✓ AIPR: obligation de vérification des compétences (15 mn)
 - o Personnels concernés
 - o Compétences visées
- ✓ Les responsabilités des différents acteurs (6 h)
 - o Les responsabilités de l'exploitant de réseaux
 - Enregistrement et mise à jour sur le guichet unique
 - Modalités de réponses aux DT et DICT
 - Cartographie: classe de précisions, SIG et conformité des plans
 - o Les responsabilités du responsable de projet (MOA/MOE)
 - DT et contenu du Dossier de Consultation des Entreprises (DCE)
 - Investigations complémentaires: coûts, règles de calcul formalisme
 - Encadrement des clauses techniques et financières particulières
 - Marquage piquetage: mandat et compte-rendu
 - Cas particulier de la DT-DICT conjointe : mandat obligatoire
 - Obligation de récolement des réseaux construits ou modifiés: norme en vigueur, modalités de réalisation des relevés topographiques des ouvrages, clauses techniques dans un cahier des charges de prestation de géoréférencement, conformité des plans de récolement
 - o Le rôle de l'exécutant de travaux
 - DICT et lettre de rappel: quand et comment commencer les travaux
 - Cas particulier des investigations complémentaires réalisées après la commande
 - Documents obligatoires sur un chantier
 - Préparation des travaux et organisation du chantier
 - Procédure d'arrêt de travaux: droit de retrait, constat contradictoire et constat amiable de dommage
 - Procédure de travaux urgents
 - Guide technique et son application sur le terrain

PUBLIC VISÉ

Responsable de projet (MOA/MOE), exploitant de réseaux, entreprise de travaux publics, etc.

PRÉREQUIS

Aucun

MODALITES TECHNIQUES

À distance : un ordinateur par personne avec connexion Internet et micro + connaissance informatique de base

MODALITES PÉDAGOGIQUES

Exposé en langue française avec support PowerPoint, vidéo, échanges d'expériences, questions/réponses, QCM

À distance : classe virtuelle avec partage d'écran

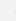
PROFIL DE L'INTERVENANT

Prestataire de Sogelink, habilité AIPR
Concepteur et expert de la réglementation anti-endommagement des réseaux

NATURE DES TRAVAUX DEMANDÉS

Aucun travaux

MODALITES D'ACCÈS ET DE SUIVI

Convention de formation (tarif, lieu, horaires) Feuille d'emargement par demi-journée
Attestation de fin de formation
À distance : attestation de présence
 Accessibilité aux personnes en situation de handicap: nous consulter

DELAIS D'ACCES

INTER : selon planning accessible en ligne
INTRA : Sous 30 jours minimum

EVALUATION & VALIDATION

Evaluation à chaud
Validation des acquis par QCM

DUREE & MODALITES D'INTERVENTION

1 jour soit 7 heures
En INTRA ou INTER
En présentiel : 12 participants maximum
À distance : 8 participants maximum

SOGELINK

Contact: formation@sogelink.com - 04 37 69 74 40 - www.sogelink.com
N° organisme formation :82 69 12243 69